**DECLARATION DU TCHAD A L’OCCASION DE LA 33ÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DE LA REPUBLIQUE DU DEMOCRATIQUE DU CONGO**

**GENEVE, 07 mai 2019**

Merci Monsieur le Président,

La délégation du Tchad souhaite la bienvenue à la délégation de la République du Congo et la remercie pour les informations pertinentes contenues dans son rapport au titre du 3ème cycle de l’Examen Périodique Universel.

Ma délégation salue les progrès significatifs réalisés dans le cadre institutionnel et normatif en matière des droits de l’homme par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo. Les indicateurs essentiels confirment l’existence d’une réelle volonté politique favorable à la promotion et au respect des droits de l’homme.

Toutefois, ma délégation recommande au Gouvernement de la République Démocratique du Congo de mener à bonne fin le processus de ratification de la Convention de l’Union africaine sur la protection et l’assistance aux personnes déplacées en Afrique, et de tenir compte des obligations de la Convention dans le droit interne congolais par la promulgation ou la modification des lois pertinentes relatives à la protection et l’assistance aux personnes déplacées dans leur propre pays.

Ma délégation souhaite à la République Démocratique du Congo un examen couronné de succès.

Je vous remercie de votre aimable attention.